

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du SAMEDI 21 OCTOBRE 2023 à 09h00

Etaient présents : Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, M. Raphaël KRUSZYNSKI, Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET, Mme Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY, M. Patrick LATOUCHE, Mme Catherine ROLY-EL HIBA, Mme Nathalie DELHAYE, M. Michel RENARD, M. Jean-Luc BULENS, Mme Sylviane DEBOSZ, M. Daniel HERLAUD, M. Didier MARMIGNON, Mme Corinne WISNIEWSKI-BRICOUT, Mme Monique PASSET, Mme Sandrine PONCHANT, M. Benjamin LECLERCQ, M. Cédric LATOUCHE.

ABSENTS : M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA, Mme Patricia DURIEUX-PATRIS, Mme Tiffanie SURIA

ABSENTS EXCUSÉS : M. Jean-Luc FRERE, M. Jean-Claude LIETARD, Mme Annie NOTELET, Mme Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM, M. Romuald CHANTREL, Mme Virginie BERNUS.

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Jean-Luc FRERE donne pouvoir à Mme Monique PASSET, M. Jean-Claude LIETARD donne pouvoir à Mme Eveline LEGRAND, Mme Annie NOTELET donne pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI, M. Jean-Luc BULENS donne pouvoir à partir de 10h à M. Michel RENARD, Mme Corinne RIBEAUCOUP donne pouvoir à Mme Christine PLUMECOCQ, M. Romuald CHANTREL donne pouvoir à M. Patrick LATOUCHE, Mme Virginie BERNUS donne pouvoir à Mme Sylviane DEBOSZ.

Secrétaires de séances : Mmes Nathalie DELHAYE et Catherine ROLY-EL HIBA -

DÉBUT DE LA SÉANCE : 09H00.

PREAMBULE :

Madame le Maire : C'est la première réunion du Conseil Municipal de Corinne, depuis sa prise de poste. Elle remplace Madame AZELART Marie-Christine, que tout le monde connaissait très bien, depuis le 1^{er} septembre 2023. Nous lui avons souhaité une excellente retraite et espérons qu'elle en profitera. Bienvenue Corinne.

Nous avons donc décidé de changer nos pratiques en organisant une réunion du conseil municipal le samedi matin, afin de tester sa praticité. En effet pour nos élus, cela représente un défi, le samedi étant un jour pas forcément le plus adapté. Bon nombre d'entre vous travaillent en semaine et consacrent leur week-end à leur famille.

Comme d'habitude, nous allons demander à Michel de procéder à l'appel. A la suite de cela, nous désignerons les secrétaires de séance.

Avant de désigner les secrétaires, je souhaiterais excuser l'absence de Jean-Claude indisponible en raison de la manifestation : « exposition des minéraux » à la salle Jean Ferrat. Quant à Annie, s'excuse de ne pas être présente ce jour. Pour conclure, voici les secrétaires de séance : Mesdames ROLY Catherine et DELHAYE Nathalie. Nous pouvons démarrer l'ordre du jour.

THÈME : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 juin 2023

Madame le Maire expose le point : Procès-verbal du 23 juin 2023

Avez-vous des observations sur ce procès-verbal ?

Monsieur Daniel HERLAUD : Je l'ai lu attentivement et sur la page 2, dans un commentaire, je suis étonné d'avoir employé cet adjectif. Dans ce contexte, j'aurais prononcé plutôt « grossièrement » que « vulgairement ». Pour être plus précis, dans le procès-verbal du 9 juin 2023, page 2, il est indiqué « Madame PASSET Monique intervient sur le contenu de la page 10 concernant les paragraphes suivants : Monsieur HERLAUD Daniel, informe avoir lu le dernier magazine, il n'a pas apprécié la tournure de l'article et ne comprend pas qu'on insiste « vulgairement ». Cet adjectif est mis entre guillemets et je m'étonne de l'utilisation de celui-ci. Ainsi, si cela provient d'une transcription audio, je serais intéressé de la consulter, étant donné que ce n'est certainement pas ce que j'aurais dit.

Madame le Maire : Il n'y a pas de souci. On vérifiera. J'en profite également pour m'excuser d'avoir omis de vous annoncer que Kévin avait quitté notre collectivité. Il avait la charge d'enregistrer tous les procès-verbaux. Il n'est donc plus présent pour s'exprimer sur cet enregistrement. Mais nous allons l'écouter une nouvelle fois. D'autres observations ? Cela vous convient-il ? Nous allons continuer et mettre aux voix.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : Si jamais ce n'est pas le mot employé, on modifiera lors du prochain Conseil.

Monsieur Daniel HERLAUD : Et si c'est le mot que j'ai employé, c'était forcément un lapsus pour dire grossièrement.

Madame le Maire : Ça arrive les lapsus. Sinon, tout va bien pour le reste ? Si vous n'avez plus d'observations à formuler sur le procès-verbal en date du 23 juin 2023, je vais mettre aux voix. Contre ? Abstentions ? Je vous remercie.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2. Service Public – Convention d'accueil de proximité des finances publiques sur la Commune d'Escautpont.

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : Le point numéro 2 concerne une convention d'accueil de proximité des finances publiques en mairie. C'est une très bonne nouvelle pour la population. Le Trésor Public souhaite organiser des permanences chaque vendredi, deux fois par mois au sein de notre mairie. Les citoyens pourront prendre rendez-vous soit en ligne, soit directement sur place. Lors de ces permanences, ils auront l'opportunité de rencontrer un conseiller qui les assistera dans leurs déclarations d'impôt et pour toutes autres démarches administratives relevant du Trésor Public. Nous sollicitons donc votre autorisation pour

que Madame le Maire puisse signer la convention permettant à ces personnes de se rendre à la mairie. Elles seront installées à proximité du service Etat civil.

Madame le Maire : C'est un service très apprécié, directement orienté vers les besoins de la population. Pour rappel, notre commune fait partie de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH) et de nombreuses perceptions ont été fermées par les services de l'Etat. Dès lors, les services financiers sont organisés en fonction des deux agglomérations. De cette manière, il existe un service financier dédié à la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole (CAVM), et un autre service situé à Wallers pour la CAPH.

Ainsi, il est plus que nécessaire de disposer de service de proximité comme ceux proposés en mairie. Auparavant, les administrés avaient pour obligation de se rendre à Wallers. De cette façon, nous sommes ravis de cette proposition de service, qui d'une part est éminent et d'autre part plus qu'important pour notre population.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : Les agents de la perception ont testé les réseaux. Il nous reste à aménager un bureau pour début novembre.

Monsieur Daniel HERLAUD : Toute la journée ?

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : Non, sur rendez-vous les vendredis après-midi, la mairie étant fermée.

Monsieur Daniel HERLAUD : Donc à partir du moment où il n'y a pas de rendez-vous, y aura-t-il tout de même une permanence ?

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : Une permanence sera assurée deux fois par mois.

Monsieur Daniel HERLAUD : C'est bien, c'est un service de proximité assuré par leur représentant car les Maisons France Services, il n'y en a pas pléthore !

Madame le Maire : Nous apprécions le soutien de notre agglomération. Il est compliqué pour les Escautpontois de se rendre à Wallers pour résoudre leurs problèmes. Nous sommes reconnaissants envers l'Etat pour son aide.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : La convention est assez simple finalement, avez-vous des questions ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

3. Délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal – Modification de la délibération N° 7 en date du 26 Mai 2020

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : Il s'agit de confier à Madame le Maire, une compétence supplémentaire découverte par notre nouvelle Directrice Générale des Services.

Madame le Maire : Tout à fait, merci Corinne.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : On vous demande d'autoriser Madame le Maire à signer les demandes de subventions avant les réunions du conseil municipal pour ne pas perdre l'opportunité. Ainsi, elles sont soumises à temps, même si le conseil municipal a lieu après la date limite.

Madame le Maire : Il est vrai que nous perdons beaucoup de temps dans toutes les démarches administratives mais elles sont incontournables, lorsqu'il s'agit de subventions et de financements. Ainsi, les procédures accélérées pour le dépôt des dossiers peuvent grandement faciliter notre vie. Merci Corinne.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : Vous la trouverez en page 4 sur la note de synthèse. C'est la compétence 17 « de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subvention pour les dossiers relatifs à l'investissement et/ou au fonctionnement ».

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : Je mets aux voix ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

THÈME : RESSOURCES HUMAINES

4. Personnel Communal – Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) – Annulation de la Délibération n°48 en date du 23 juin 2023.

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur KRUSZYNSKI

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : En ressources humaines, nous abordons le point quatre concernant le RIFSEEP, notre régime indemnitaire précédemment voté. Des erreurs de forme ont été remarquées par le contrôle de la légalité, notamment l'omission de la nomination des fonctions dans le tableau décisionnel du conseil municipal.

Aujourd'hui, nous allons rectifier cela. De plus, nous discuterons de l'établissement du nouveau régime indemnitaire, avec la nécessité de ne pas inclure certaines primes antérieures. Bien que ce soit un problème de forme, les services de la sous-préfecture demandent l'annulation de notre précédente délibération et l'adoption d'une nouvelle délibération conforme. Ceci constitue les points quatre et cinq de notre ordre du jour.

Madame le Maire : C'est simplement une question de forme concernant le régime indemnitaire du personnel municipal, comme l'a souligné Raphaël. Nous avons simplement reconduit ce qui existait déjà, sans léser nos agents qui le méritent. Le sous-préfet nous a conseillé de reformuler nos explications, ce que nous allons faire.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : Sur le fond ça ne change rien, cela a été présenté au Comité Social Territorial.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : Je mets aux voix le point 4. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

5. Personnel Communal – Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) – Nouvelle Délibération

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : Le point 5 pour la nouvelle mise en forme. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

6. Personnel Communal – Création :

- D'un poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet.
- D'un poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet.

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur KRUSZYNSKI

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : Ces deux postes sont destinés à notre service des ressources humaines et à notre service postal. Je vous rappelle qu'en début d'année, nous avons révisé notre tableau pour partir de zéro et présenter chaque poste au conseil municipal. C'est ce que nous faisons aujourd'hui. Ces créations contribueront au renforcement de nos équipes.

Madame le Maire : Oui, si je peux me permettre, l'agence postale communale n'est pas un service de la collectivité. L'opportunité nous a été présentée par les services de la Poste et nous avons immédiatement opté pour l'ouverture de cette agence afin d'offrir un service supplémentaire à la population. Notre agence postale fonctionne très bien, avec Samira qui assure un excellent service. Maintenant, nous devons créer un poste pour assurer le fonctionnement continu de cette agence. Une déclaration d'ouverture de poste et publication d'annonce seront bien entendu effectuées.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : Nous sommes également en train de renforcer notre équipe en formant le personnel d'accueil pour qu'il puisse également travailler à la Poste. L'objectif est d'augmenter nos capacités d'ouverture et de limiter les fermetures exceptionnelles. C'est en cours.

Madame le Maire : Je tiens à souligner que même si tout le monde connaît Samira, étant donné l'ouverture du poste mentionné par Raphaël, elle devra postuler comme tout autre candidat. Nous respecterons cette règle.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : Si vous n'avez pas de questions je mets également aux voix. Des questions sur le tableau des effectifs ?

Monsieur Daniel HERLAUD : Le rush c'est pour palier au départ de Kevin j'imagine non ?

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : Pas du tout, en réalité nous avons deux apprenties en ressources humaines dont les contrats ont pris fin. Nous avons déjà un poste ouvert pour recruter quelqu'un à ce poste, et nous en avons ouvert un deuxième. Ainsi, actuellement, notre personnel en ressources humaines est présent mais en contrat. Nous sommes en train d'ouvrir ces postes et d'attendre de voir qui va postuler.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : On perd nos deux apprenties.

Madame le Maire : Ces membres du personnel sont arrivés dans le cadre de l'alternance, une pratique que nous avons toujours beaucoup favorisée au sein de la collectivité. Cela nous permet de donner aux jeunes la possibilité de s'immerger dans leur futur milieu professionnel tout en se formant. Cette approche a toujours été fructueuse pour nous.

Monsieur Daniel HERLAUD : Donc, tu parles des deux apprenties en alternance master qui sont aux ressources humaines ?

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : Oui c'est cela

Madame le Maire : Sarah et Amira.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : Je mets aux voix le tableau des effectifs. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

7. Recensement de la population – Désignation :

- D'un Coordonnateur Communal.
- D'un Coordonnateur Communal Adjoint.

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur KRUSZYNSKI

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : Le recensement est prévu pour les mois de janvier et février 2024. Nous avons été sollicités par l'État pour organiser cet événement. Nous demandons donc au conseil municipal de désigner un coordonnateur communal et un coordonnateur communal adjoint pour superviser le processus de recensement. Cette demande a été incluse dans votre note de synthèse, et nous vous proposons de nommer Madame Paule MEURIN en tant que coordonnatrice communale et Madame Sandra MERLY en tant que coordonnatrice communale adjointe.

Madame le Maire : Ce sont des personnels que vous connaissez, qui sont en place dans les services de la collectivité.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : Dans le point 8, nous aborderons la même thématique, à savoir la création de 9 postes d'agents recenseurs dédiés spécifiquement à cette tâche. Ce processus est très encadré, incluant le forfait et l'indemnité fixés à 842 euros par agent recenseur. Cette démarche est indispensable et obligatoire pour mener à bien le recensement. Nous espérons ainsi obtenir une participation plus importante de la part des habitants.

Madame le Maire : De toute façon, en ce qui concerne le recensement, nous n'inventons rien. Tout est régi par l'INSEE, comme vous le savez. Nous disposons de toutes les circulaires et de toutes les directives imposées concernant le nombre d'habitants, le nombre d'agents recenseurs, tout est encadré par des documents très règlementaires. Paule s'est déjà occupée de cela lors du dernier recensement, donc elle maîtrise parfaitement cette thématique.

Monsieur Daniel HERLAUD : Vous avez lancé une campagne de recrutement temporaire pour les neufs postes ?

Madame le Maire : oui

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : Avez-vous des questions sur le point 7 et 8 pour le recensement ?

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : Il y a eu une formation en visio à laquelle je n'ai pu participer, cependant Corinne et Paule l'ont suivie. Cela démontre l'existence et l'évolution des divers outils proposés dans ce domaine.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : Je mets aux voix le point 7 qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

8. Recensement de la population – Création de 9 postes d'agents recenseurs Recensement de la population – Création de 9 postes d'agents recenseurs.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : Le point 8 : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

THÈME : TRAVAUX

9. ENEDIS – Mise en souterrain d'une ligne électrique de 20 000 volts - Convention de servitude - Année 2023 – BRUAY-SUR-ESCAUT : Lieux-dits "Du vieil Escaut", "Fosse Thiers"

Madame le Maire : Jean-Luc devait le présenter mais il est souffrant.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : Le point neuf concerne un projet de convention de servitude avec ENEDIS. Il s'agit simplement d'un câblage souterrain du réseau électrique de 20 000 volts sur la commune de Bruay-sur-l'Escaut, au niveau des Bruilles, concernant deux terrains municipaux, à savoir les parcelles 114 et 118 cadastrées section AP. Dans les documents joints, vous trouverez un petit plan illustrant la situation. Notre accord permettra à ENEDIS d'effectuer cette opération.

Madame le Maire : Il est important de noter que cette zone est soumise à de nombreuses servitudes importantes, notamment liées aux lignes à haute tension et au transport du gaz. Je me souviens qu'à l'époque où Monsieur BERKMANS avait lancé ses premiers projets avec la société Hortidirect, nous avons rencontré des difficultés pour obtenir le permis de construire en raison de la proximité de la toiture avec les lignes à haute tension. Cette zone est donc soumise à diverses contraintes et servitudes en raison de la présence de ces infrastructures. Dans ce contexte, le fait que les câbles électriques soient enterrés est avantageux par rapport à une installation aérienne, notamment en ce qui concerne les constructions. Cependant, il est indispensable que nous ayons accès au réseau électrique.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : Je mets aux voix le point neuf, qui est contre ? qui s'abstient ? merci

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

10. Communauté d'Agglomération de « LA PORTE DU HAINAUT » – Convention d'utilisation des installations de génie civil pour les réseaux de communication électroniques sur le domaine public de la CAPH.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : Le point 10, merci Benjamin de le présenter.

Monsieur Benjamin LECLERCQ : Il n'y a pas de CSU (Centre de Supervision Urbain) au sens propre. Comme vous le savez, dans le cadre du déploiement de la vidéoprotection, nous avons décidé d'équiper une partie de la ville en fibre optique.

Le projet avance bien, et nous sommes sur le point de débiter les travaux. Une convention a déjà été signée pour la rue Émile Tabary. Il en va de même pour la rue Wagret nous concernant, et cela va bientôt être mis en place. Nous avons également sollicité la CAPH car ils disposaient de chambres de tirage lors de la construction du tramway. Ils ont accepté notre demande, et une convention a été établie en ce sens. Aujourd'hui, nous vous sollicitons afin d'autoriser Madame le Maire à signer la convention entre la mairie, BC PROCESS et la CAPH. Nous avons formé une solide équipe où l'entraide est primordiale. Cédric, Raphaël et Didier font partie de cette équipe et nous travaillons ensemble de manière très investie.

Madame le Maire : Une bonne équipe dynamique qui a bien travaillé. Le marché est désormais accessible en ligne, les entreprises peuvent dès lors, soumettre leurs offres.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : C'est Benjamin qui met aux voix cette convention.

Monsieur Benjamin LECLERCQ : Je mets aux voix. Qui est contre ? Abstentions ? Merci

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Madame le Maire : Je souhaite exprimer mes sincères remerciements à Benjamin, Cédric, et également à Patrick, qui joue un rôle essentiel sur le terrain.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : Ça n'était pas un projet facile.

Madame le Maire : Pas du tout, de plus cela implique toujours des questions de financement.

Monsieur Benjamin LECLERCQ : Exactement, l'objectif principal est de respecter les budgets alloués.

THÈME : URBANISME

11. Procédure d'acquisition des biens sans maîtres – Immeuble sis N° 49 Rue des Sarts à Escautpont.

Madame le Maire : Nous abordons le point relatif à l'urbanisme. Ces biens sans maîtres désignent des immeubles qui n'ont plus de propriétaires, selon l'expression utilisée par les services fiscaux.

Il s'agit de biens pour lesquels aucune succession n'a été effectuée, aucun règlement n'a été entrepris, et personne n'a revendiqué la propriété de l'immeuble ou du bâtiment.

Par conséquent, les services fiscaux nous sollicitent pour le devenir de ces biens. Dans ce cas précis, il s'agit d'un bien situé dans la rue des Sarts, au numéro 49. Nous vous proposons de renoncer à ce bien et d'en laisser la propriété à l'état.

Je mets aux voix. Qui est Contre ? Abstentions ? Je vous remercie.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

12. Cession à Monsieur PAQUAY Jean-René - Parcelle cadastrée section AK n°81 – sise N° 110D rue Jean Jaurès à Escautpont.

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur KRUSZYNSKI

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : Le point 12 concerne la cession à Monsieur PAQUAY Jean-René - Parcelle cadastrée section AK n°81 – sise N° 110D rue Jean Jaurès à Escautpont. Il s'agit d'une délibération datant de 1995.

Madame le Maire : C'est l'étang de pêche, où se trouvait « La Guinguette ».

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : En effet, lors d'une décision du conseil municipal en 1995, il avait été décidé de céder une partie du terrain à Monsieur et Madame PAQUAY pour le montant symbolique d'un franc. Cependant, inexplicablement, cette transaction n'a jamais été finalisée chez le notaire. Aujourd'hui, il apparaît qu'une partie du terrain n'appartient pas à Monsieur et Madame PAQUAY, d'où la nécessité de revoir cette situation.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : Il s'agit d'un petit terrain. Vous avez le plan établi par le géomètre en annexe. Nous avons consulté les services de l'État, qui nous ont informés qu'il est nécessaire de régulariser la situation, en respectant les mêmes conditions que celles décidées par le conseil municipal en 1995. À l'époque, la cession s'était effectuée pour un franc symbolique. Aujourd'hui, elle doit s'établir pour un euro symbolique. Il s'agit d'une démarche visant à mettre à jour la situation.

Madame le Maire : Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Merci.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

THÈME : ENFANCE

13. Caisse d'Allocations Familiales du Nord – Avenant à la convention d'objectifs et de financement – Prestation de service pour le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) « maman et moi ».

Madame Nathalie DELHAYE : En 2022, la Caisse d'Allocations Familiales nous a transmis un projet de convention d'objectifs et de financement relatif aux lieux d'accueil enfants parents par délibération numéro 56 en date de septembre 2022 où le Conseil municipal a autorisé Madame le Maire à signer avec la CAF la Convention précitée.

En date d'août 2023, la CAF nous a fait parvenir un avenant à ladite convention. Cet avenant intègre un bonus dénommé territoire CGT mon contrat territorial global qui a remplacé le contrat Enfance Jeunesse, une aide complémentaire à la prestation de services LAEP versés aux structures par une collectivité locale auprès de la CAF dans un projet de territoire au service des familles.

Vous avez, dans la synthèse, tout ce qui est repris dans le cadre du renouvellement du projet et donc on demande au conseil municipal d'approuver l'avenant à la convention d'objectifs et de financement Prestation de service pour le LAEP « maman et moi », et d'autoriser Madame le Maire à signer ledit avenant. Un point a été fait avec Monique Passet et Véronique au niveau du LAEP. Alors que l'année n'est pas terminée, nous comptons déjà 17 familles dont 20 enfants ayant fréquentés le LAEP.

Madame le Maire : C'est très important quand même pour nos petits qui fréquentent le LAEP c'est l'acronyme du Lieu d'Accueil Enfants Parents et de continuer à voir ce LAEP sur Escautpont avec les financements de la CAF.

Madame le Maire : Tu mets aux voix Nathalie ?

Madame Nathalie DELHAYE : Oui, qui est Contre ? Abstentions ? Merci

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

14. Caisse d'Allocations Familiales du Nord – Convention d'objectifs et de financement – Subvention de soutien aux formations au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et/ou aux formations au Brevet d'Aptitude aux fonctions de Directeur (BAFD) et/ou Séjours Vacances.

Madame Nathalie DELHAYE : La Caisse d'Allocations Familiales du Nord propose une convention d'objectifs et de financement pour soutenir les formations au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et/ou au Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD), ainsi que les séjours vacances.

Cette initiative, relevant de la branche famille, vise à promouvoir le développement des offres de loisirs pour les enfants, favorisant à la fois leur épanouissement éducatif et la conciliation des vies familiales et professionnelles de leurs parents.

La convention proposée par la Caisse d'Allocations Familiales du Nord établit les modalités de versement de la subvention pour le soutien aux formations du BAFA et/ou du BAFD, ainsi qu'aux séjours vacances organisés ou financés par le partenaire. Dans ce contexte, le conseil municipal est sollicité pour approuver cette convention d'objectifs et de financement, et autoriser Madame le Maire à la signer.

Madame Nathalie DELHAYE : Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

THÈME : ENSEIGNEMENT

15. Collège Jean Zay – Convention de mise à disposition de la salle des sports Georges Draux – pour l'année scolaire 2023/2024.

Madame Catherine ROLY : En ce qui concerne le point 15, comme vous le savez, chaque année, nous renouvelons la convention de mise à disposition de la salle des sports Georges Draux. L'an dernier, la salle a été utilisée durant 884 heures. Cette année, nous comptons 902 heures d'utilisation. Chaque année, un planning nous est fourni, mais il est sujet à réévaluation en fonction de l'utilisation réelle de la salle. En raison des années de pandémie et d'autres problèmes imprévus, il y a eu des périodes où la salle n'était pas occupée en permanence. Cependant, le taux horaire reste inchangé, comme vous avez pu le constater dans le tableau. Je vous propose d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de la salle Georges Draux pour l'occupation au profit du collège. Avez-vous des questions à ce sujet ?

Madame le Maire : Cette occupation par le collège ne prive pas nos associations locales de l'accès à la salle de sports puisque c'est dans la journée et que nos associations l'occupent essentiellement le soir, mercredi et le week-end.

Madame Catherine ROLY : Généralement ce sont souvent des horaires 8h-10h ; 13h-15h.

Monsieur Michel RENARD : C'est 17h30 maximum en semaine.

Monsieur Daniel HERLAUD : Et sur le taux horaire, on n'a rien à dire parce que c'est décidé unilatéralement par le département, 12 euros depuis 5 ans.

Madame le Maire : C'est justifié Daniel, je te rejoins, il s'agit d'une décision unilatérale du département.

Monsieur Daniel HERLAUD : Et ça fait 5 ans, depuis 2019.

Monsieur Michel RENARD : On ne peut pas augmenter ?

Madame le Maire : Non.

Monsieur Daniel HERLAUD : Après, entrer en conflit sur ce point-là avec le département quand tu dois présenter des dossiers, ce n'est pas dans notre intérêt, puis on a un collège aussi.

Madame Catherine ROLY : Il n'y aurait pas vraiment d'intérêts à faire ça.

Madame le Maire : C'est un bon compromis quelque part.

Monsieur Michel RENARD : Ce sont aussi les charges qui augmentent comme le chauffage.

Madame Catherine ROLY : Je peux mettre aux voix ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Monsieur Jean-Luc BULENS quitte la séance à 10h00 et donne pouvoir à Michel RENARD

THÈME : ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

16. Parc Naturel Régional Scarpe Escaut – Convention de restauration des arbres têtards (2023-2033).

Madame Eveline LEGRAND : Il s'agit d'autoriser Madame le Maire à signer une convention avec le Parc Naturel Régional (PNR) Scarpe Escaut. Ce sujet avait déjà été abordé en décembre 2022, lorsque le PNR s'était porté volontaire pour entretenir les saules têtards sur notre commune.

Nous n'avons pas besoin de revenir sur l'importance cruciale de préserver ces arbres pour la biodiversité, comme cela est bien connu. Le PNR a généreusement offert de prendre en charge cette restauration.

À cette époque, nous avons réalisé un inventaire des saules têtards dans notre commune pour lesquels nous sommes responsables. Cet inventaire leur a été transmis et nous avons soumis une pré-candidature. Il est à noter que l'opération représente un coût de 7391 euros pour restaurer les 29 saules têtards identifiés, bien que nous en ayons une quarantaine dans notre commune. Tous ne nécessitent pas une restauration complète.

Nous avons obtenu des subventions du département, gérées par le PNR, ainsi que de la CAPH. Cela laisse à notre charge une somme modique de 996 euros, à étaler sur deux ans, étant donné que les travaux de restauration ne peuvent être effectués qu'en hiver.

La convention implique un certain engagement de la commune, notamment le paiement de cette somme une fois les travaux achevés. Le PNR s'engage à élaguer et à découper les morceaux de bois, mais nous demande également de planter une perche pour chaque lot de 5 arbres restaurés.

Cette perche de saule, issue d'une des branches des arbres restaurés, devra être replantée pour assurer la présence continue de saules têtards dans notre commune. Cet engagement est raisonnable et sera certainement respecté.

Madame le Maire : Bien entendu.

Madame Eveline LEGRAND : L'engagement de la commune consistera à évacuer certains morceaux de bois, pouvant éventuellement être utilisés comme bois de chauffage. Comme il y a 30 arbres concernés, cela signifie que nous pourrions replanter 6 perches au total. Parmi ces 29 arbres, 19 se trouvent à l'étang de Thiers et 10 à la Rapaille.

Il y a également d'autres saules têtards ailleurs, comme mentionné précédemment, mais après une visite sur place, il a été déterminé qu'ils ne nécessitaient pas une restauration importante. Normalement, tous les 10 ans, il est recommandé de restaurer et de vérifier l'état de santé des arbres afin de garantir leur pérennité et de protéger la biodiversité locale, notamment nos populations d'oiseaux. Par conséquent, je vous invite à autoriser Madame le Maire à signer la convention. La réponse était attendue pour le 18 Septembre, nous avons donc donné un accord préalable en attendant la tenue d'une réunion du conseil municipal.

Madame le Maire : La préservation de la nature qui nous entoure revêt une importance capitale. Son importance est régulièrement évoquée à tous les niveaux, que ce soit localement ou sur les plateformes nationales. Il est indéniable que notre planète est confrontée à de graves dangers.

Si nous ne prenons pas conscience de cette réalité et ne réagissons pas face aux menaces qui pèsent sur notre environnement au quotidien, il n'y aura pas d'autres lieux où nous pourrions vivre.

Madame Eveline LEGRAND : Je mets aux voix. Qui est contre ? Abstentions ? Merci

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

THÈME : ASSOCIATIONS

17. Association « KARATÉ BOXING CLUB ESCAUTPONT » - Demande de subvention exceptionnelle.

Monsieur Michel RENARD : Il s'agit d'une demande de subvention exceptionnelle du Karaté Boxing Club d'Escautpont afin de marquer leur 50ème anniversaire. L'évènement serait prévu, si mes informations sont correctes, pour le 25 novembre. L'objectif de cette demande de subvention est de financer l'organisation d'un repas destiné aux familles et aux adhérents. La somme demandée s'élève à 1500 euros.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : Concernant les nouveaux dossiers de demande de subvention, il existe désormais deux types de demandes : une pour le fonctionnement et une autre pour des occasions exceptionnelles. J'ai donc demandé à leur trésorière le coût total de la manifestation, qui s'élève en fait à 6000 euros.

Madame le Maire : Effectivement, la manifestation prévue ne se limite pas uniquement au repas, mais comprend également des animations et des rétrospectives.

Nous avons la chance d'avoir un milieu associatif assez important sur la commune. Nous avons beaucoup de demandes de création ou d'associations extérieures qui souhaitent intégrer notre commune. La difficulté est de trouver les lieux physiques et les créneaux horaires.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : La preuve avec les points suivants, en moins d'un an, c'est la quatrième association qui est créée à Escautpont. Donc, c'est chouette.

Madame le Maire : C'est très bien et très important la vie associative.

Monsieur Cédric LATOUCHE : C'est un indicateur que la ville se porte bien.

Monsieur Michel RENARD : Est-ce qu'il y a des questions ? Je peux mettre aux voix ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

18. Association « LA BATTERIE FANFARE DES AMIS REUNIS D'ESCAUTPONT » - Subvention de démarrage.

Monsieur Michel RENARD : Concernant le point 18, nous abordons les nouvelles associations, notamment "La Batterie Fanfare des Amis Réunis d'Escautpont", dont le président est présent.

Madame le Maire : donne la parole à Monsieur DYLBATYS.

Monsieur DYLBATYS : Bonjour, je souhaite établir une batterie fanfare à Escautpont, dans le but d'animer la ville, d'apporter une atmosphère musicale aux cérémonies et de créer des événements lors de la fête de la musique. Ayant moi-même participé à de nombreux concerts et ayant cherché d'autres groupes, j'ai réalisé que je préférais avoir ma propre formation musicale. Cela me tient à cœur que notre groupe soit authentique et bien établi. J'espère que vous accepterez cette initiative, et je tiens à vous assurer que nous sommes prêts à contribuer à égayer vos vies par le biais de la musique.

Madame le Maire : Egayons nos cérémonies.

Monsieur DYLBATYS : Vos cérémonies, vos marchés de Noël, vos manifestations. Et j'espère que cela sera accepté.

Monsieur Michel RENARD : On va le savoir.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : Le conseil municipal est-ce que vous voulez une batterie fanfare à Escautpont ?

Monsieur Benjamin LECLERCQ : Le groupe est déjà fait ?

Monsieur DYLBATYS : J'ai déjà une trentaine de membres.

Monsieur Patrick LATOUCHE : Ça va nous rappeler de bons souvenirs.

Madame le Maire : C'est vrai.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : Nous avons collaboré avec Jimmy et Michel pour mettre en place leur association, car l'achat d'instruments représente une dépense importante pour celle-ci. Compte tenu des nombreuses dépenses prévues pour l'association, nous avons jugé nécessaire de lui apporter notre soutien en matière de demandes de subventions. Nous prévoyons également de l'accompagner dans les démarches visant à obtenir des subventions auprès du département. Bien que cette année soit normalement consacrée à d'autres initiatives, nous envisageons d'aborder cette question avec la sénatrice. Elle est ouverte à soutenir de nouvelles associations, surtout lorsqu'elles ont une dimension culturelle, car cela contribue au bien-être de la communauté.

Madame le Maire : Tout à fait, ça fait du bien la culture sous toutes ses formes.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : Nous prévoyons donc d'apporter notre soutien à la batterie fanfare. Personnellement, je suis ravi de voir une batterie fanfare émerger à Escautpont. Bien sûr, cela dépendra du vote de tous, mais je suis optimiste quant à l'issue positive de cette initiative.

Madame Eveline LEGRAND : Combien demandent-ils ?

Monsieur Michel RENARD : L'Association sollicite la commune d'une subvention de 2500 euros.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : Vous avez entre les mains le budget prévisionnel de l'association, que j'ai examiné attentivement. Il s'élève à 6415 euros, comprenant également d'autres recettes prévues telles que les sponsors et les produits de prestations extérieures entre autres. Les coûts liés à l'achat d'instruments sont considérables, ce qui nous a conduits à convenir d'un montant de 2500 euros. Bien que ce montant puisse sembler modeste par rapport à ce que nous octroyons parfois à d'autres associations, il est essentiel d'encourager le démarrage de la batterie fanfare.

Monsieur Michel RENARD : Vous avez des questions ?

Madame Eveline LEGRAND : Où seront stockés les instruments ?

Michel RENARD : Je vais l'aborder au point suivant. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour eux.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Madame le Maire : Monsieur DYLBAITYS, vous avez bien entendu : à l'unanimité ! vous pouvez donc créer votre association, je vous félicite au nom de tous et vous remercie d'avoir choisi Escautpont.

19. Association « LA BATTERIE FANFARE DES AMIS REUNIS D'ESCAUTPONT » - Convention d'occupation des locaux de la Salle Polyvalente « JEAN FERRAT ».

Monsieur Michel RENARD : Ainsi, pour assurer leurs répétitions, la batterie fanfare a besoin d'un lieu approprié, et nous proposons la Salle Jean Ferrat. Les créneaux prévus sont les lundis et jeudis, de 18h30 à 20h00. Nous avons envisagé de mettre à disposition le hall ainsi que les salles 1, 2 et 3, et même la scène, avec la possibilité d'accéder aux loges selon les besoins. En ce qui concerne la question d'Eveline, concernant le stockage du matériel, celui-ci pourra être entreposé dans un petit local disponible au niveau de l'office, situé au 1^{er} étage.

Madame le Maire : Nous sommes convaincus de l'exceptionnalité de la Salle Jean Ferrat, notre fierté locale. En effet, cette salle suscite l'envie de nos voisins, même de communes plus vastes que la nôtre, qui parfois la louent pour ses installations, son espace généreux, son confort et sa beauté remarquable. Ainsi, je tiens à affirmer publiquement ma confiance en vous.

Monsieur Daniel HERLAUD : Il y a quelque chose qui me préoccupe, et je vais vous l'exposer. C'est au sujet de la mise à disposition de la Salle Jean Ferrat. Je suis d'accord avec Madame le Maire, et une fois n'est pas coutume, ce lieu est vraiment exceptionnel et il semble que ce qui était autrefois considéré comme une exception devienne désormais une règle. Je ne remets pas en question la confiance que nous accordons à Monsieur DYLBAITYS, ce n'est pas là le problème. Ce qui me préoccupe, c'est le fait que désormais, de manière systématique, nous constatons que l'entièreté de la Salle Jean Ferrat, y compris la scène, soit mise à disposition. C'est quelque chose de non négligeable, que ce soit pour un, deux, ou trois événements, ou même pour chaque événement.

Madame le Maire : Vous n'allez pas accéder à la scène ?

Monsieur DYLBAITYS : Non.

Monsieur Daniel HERLAUD : Mais dans la convention, c'est ce qui est prévu, la mise à disposition.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : Ils peuvent passer par les loges.

Madame Christine PLUMECOCQ : Ils passent sur le côté, ils ne sont pas obligés de passer par la scène.

Monsieur Daniel HERLAUD : Mais c'est ce qui est indiqué dans la mise à disposition.

Madame Eveline LEGRAND : S'ils vont dans les loges, ils ont automatiquement accès à la scène.

Monsieur Daniel HERLAUD : Ensuite, les instruments leur appartiennent. C'est une autre question qui me vient à l'esprit. Les instruments sont stockés chez nous, qui en assume la responsabilité ?

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : C'est l'association.

Monsieur Daniel HERLAUD : Et en cas de dégradation, de vol ou de destruction ?

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : L'association doit être assurée. Nous demandons l'assurance de l'association avant de signer la convention, systématiquement.

Madame le Maire : Tout cela doit être inclus dans la convention.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : Cela a toujours été le cas. Cette année, c'est la troisième fois que nous mettons la salle Jean Ferrat à disposition. À chaque fois, nous vérifions.

Monsieur Michel RENARD : Il n'y a plus de questions ? Je peux mettre aux voix ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Monsieur Daniel HERLAUD : Pour ma part, je ne voterai pas contre ni m'abstiendrai car je souhaite rester cohérent dans mes décisions et votes « pour » pris ultérieurement auprès d'autres associations. Je serai cohérent cependant je mets en garde, enfin je ne suis pas le seul à partager cet avis, je pense.

Madame le Maire : Non je l'ai dit, j'accorde ma confiance à Monsieur DYLBAITYS.

Monsieur Michel RENARD : Il est nécessaire de faire un petit rappel concernant les subventions pour les associations, qu'elles soient exceptionnelles ou pour le fonctionnement. Il est important de souligner que ces subventions ne sont pas automatiques ; en d'autres termes, si aucune demande n'est formulée, aucune subvention ne sera accordée. Les dossiers ont été envoyés à toutes les associations en janvier, suivis d'un rappel en février, ainsi qu'un courrier adressé à chaque association. Il est donc primordial de rappeler que toute association qui ne soumet pas de demande, ne bénéficiera pas de subvention.

Madame le Maire : Quelle que soit l'association qui en fait la demande.

Monsieur Michel RENARD : Nous procédons même à des rappels après la date limite.

Monsieur Daniel HERLAUD : C'est une pratique que nous avons toujours suivie, car les délais ne sont jamais respectés.

Monsieur Michel RENARD : En ce qui concerne les licences jeunes pour les subventions jeunes, je n'ai reçu que deux retours sur toutes les associations sportives, alors que la date limite était le 27. Je vais donc devoir envoyer des relances.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

THÈME : QUESTIONS DIVERSES

20. Questions diverses.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : Nous avons plusieurs questions diverses à aborder, Madame le Maire.

Madame le Maire : Je vous laisse exposer les questions diverses de Monsieur HERLAUD.

Monsieur Daniel HERLAUD : « Par une communication en date du 26 juillet dernier, la population Escautpontoise était informée de la réfection de voirie, rue des Eparges, pour une période allant jusqu'au 15 août 2023. Aucune information préalable n'avait été faite aux élus en amont, alors que d'une part, un tel chantier ne se décide pas la veille pour le lendemain et que, d'autre part, le conseil municipal s'était réuni peu de temps auparavant.

- Pourrait-on nous indiquer les raisons qui ont conduit à cette absence d'information ?
- Pourrait-on connaître le montant global de ces travaux ?
- Comptez-vous réunir la commission de travaux pour informer les élus de l'évolution des dossiers en cours ? »

Ma question concerne l'information relative aux travaux, car leur réalisation ne découle pas simplement de l'existence d'ornières, qui sont omniprésentes dans de nombreuses rues, comme du côté de la rue des Hayées près du stade, par exemple. J'ai moi-même découvert que l'on allait rénover un tronçon de la rue des Éparges en consultant les informations sur la page de la ville. En tant qu'élus, j'aurais préféré être informé officiellement plutôt que de le découvrir ainsi. Il est probable que les riverains aient été avertis, mais nous, en tant qu'élus, aurions apprécié être mis au courant de manière formelle. Car il ne s'agit pas simplement de reboucher quelques « nids-de-poule », mais d'un projet portant sur plusieurs centaines de mètres.

Monsieur Patrick LATOUCHE : En effet, sur 180 mètres.

Monsieur Daniel HERLAUD : Exactement, voilà.

Monsieur Patrick LATOUCHE : En ce qui concerne ce sujet, nous avons été alertés par les riverains concernant la dangerosité de ces « nids-de-poule », atteignant parfois une profondeur de 20 cm, et de ce les travaux de rebouchage ont entraîné des coûts importants en enrobé à froid. Nous avons donc pris la décision d'entreprendre des travaux plus importants. Initialement, nous avons envisagé une purge, mais cela aurait coûté 17 000 euros hors taxes et n'aurait duré que 1 ou 2 ans. Finalement, nous avons opté pour une solution plus durable. Le coût total des travaux sur les 180 mètres exacts de cette voirie s'élève à 46 710,54 euros. D'autres travaux sont encore prévus, notamment sur la rue Ghesquière et une réunion sera programmée pour faire le point sur ces futurs travaux. Nous avons également évoqué la question de la sécurité aux abords de l'école.

Monsieur Daniel HERLAUD : C'est ma deuxième question : « Nous conviendrons tous que la sécurité des enfants n'a pas de prix. Si cette sécurité n'a pas de prix, elle a néanmoins un coût. La municipalité a ainsi fait installer des bordures dites de défense sur les trottoirs le long de l'école Brunehaut.

- Pourrait-on connaître le montant des travaux considérés ?

- Aujourd'hui, peut-on considérer que les travaux du groupe scolaire Brunehaut touchent à leur fin ? »

Monsieur Patrick LATOUCHE : Les bordures ont coûté 16 932 euros TTC et puis les travaux se terminent, nous allons bientôt recevoir le DGD final.

Monsieur Daniel HERLAUD : Et la question dans la question « est-ce que tu trouves que 17 000 euros pour 19 bordures c'est le prix ou est-ce que tu avais sondé d'autres entreprises ? ».

Monsieur Patrick LATOUCHE : Non, je n'avais pas sondé d'autres entreprises.

Monsieur Daniel HERLAUD : Parce que moi je l'ai fait.

Monsieur Daniel HERLAUD : Pour les travaux en question, nous sommes entre 5 000 et 6000 euros HT.

Madame le Maire : il y a également la pose.

Monsieur Patrick LATOUCHE : Oui, il y a la pose.

Monsieur Daniel HERLAUD : L'ensemble.

Madame le Maire : Pour l'ensemble ?

Monsieur Daniel HERLAUD : Oui j'ai pris des photos et j'ai demandé.

Madame le Maire : Il faut nous communiquer cela pour que nous puissions comparer.

Monsieur Daniel HERLAUD : J'ai dit à vue d'œil parce que je n'avais pas de document sous les yeux, donc c'est peut-être utile d'approfondir, tu pourras aller consulter ou demander à titre informatif.

Monsieur Patrick LATOUCHE : Oui.

Monsieur Daniel HERLAUD : J'ai bien à l'appui quelques photos cependant je n'avais pas d'éléments permettant à l'entreprise de fournir une estimation détaillée mais le but était de connaître approximativement le coût avec la mise en place du chantier, les bordures collées, la peinture, mise aux normes chantier etc... Et on arrive à un bon 5 000 euros HT (entre 5 000 et 6 000 euros HT).

Madame le Maire : Nous allons vérifier.

Monsieur Patrick LATOUCHE : Encore une fois, c'est dans l'urgence car le comité de parents d'élèves a insisté sur la sécurité.

Monsieur Daniel HERLAUD : Je ne remets pas en cause le fait qu'on ait installé des bordures, ça n'est pas ça, pour moi c'est le budget, le budget c'est le budget.

Madame Eveline LEGRAND : C'est pour empêcher les voitures de se garer et de monter sur le trottoir.

Monsieur Patrick LATOUCHE : Egalement.

Madame Catherine ROLY : Avec la fermeture de Lidl, c'était devenu un danger. Ils montaient sur les trottoirs, il y en avait presque sur la voie du tram, il y en avait partout.

Monsieur Daniel HERLAUD : Là-dessus, je n'ai pas de contestation.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : Je pense aussi qu'on paye la rapidité d'intervention, parce qu'on peut te proposer de le faire à 5000 euros et intervenir dans 6 ou 7 mois, c'est comme ça que ça se passe.

Madame le Maire : Les travaux de la rue des Eparges ont été effectués également dans l'urgence.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : Je rappelle que nous avons voté un budget d'une voirie à plus de 800 000 euros. Le conseil municipal avait connaissance de la réalisation de travaux sur la commune et des travaux à venir.

Monsieur Daniel HERLAUD : Et personne ne conteste ça.

Madame le Maire : La ligne a été votée officiellement au budget.

Monsieur Daniel HERLAUD : On peut tout de même rester vigilant.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : Je vais répondre parce que c'est aussi un problème d'administration générale. Nous sommes en train de chercher à renforcer notre service de communication. Nous avions deux personnes auparavant, mais l'une d'entre elles est partie, laissant maintenant une seule personne en charge. Nous aimerions donc renforcer notre service de communication afin d'améliorer nos échanges avec les habitants, pas seulement avec les élus. Sur le sujet des travaux, je crois que Patrick a fait le nécessaire.

Je suis conscient de la question implicite, car c'est une entreprise avec laquelle nous avons l'habitude de travailler, mais ils sont rapides et efficaces. Si l'on considère les dépenses de toute l'année, je pense que nous en sortons gagnants.

Monsieur Daniel HERLAUD : Je ne dis pas qu'ils sont incompetents, ce n'est pas ça, c'est sur le budget de la commune parce que 10 000 euros ou 7 000 à 8 000 euros, pour moi ce n'est pas anodin.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : Moi aussi, je te parle budget, si on fait le total sur l'année, on est largement gagnant avec cette entreprise et d'autres.

Madame le Maire : C'est bien de s'y intéresser, maintenant.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : La réactivité se paye.

Madame le Maire : Le Maire est responsable de tout sur la commune, de tout et n'importe quoi et notamment en matière de sécurité. Quand nous sommes destinataires de signalements d'urgence, on n'a pas beaucoup le choix. Naturellement, les entreprises, disponibles de suite, sont un peu plus demandeur au niveau de la facture que celui qui va vous dire, comme a précisé Raphaël, « je vais intervenir dans trois, quatre, cinq mois, quand je serai libre » ! Nous sommes vigilants concernant la rue Ghesquière : le petit chemin qui mène aux jardins partagés, une consultation est en cours auprès de deux entreprises.

Madame le Maire : Une consultation n'est pas toujours obligatoire selon les niveaux.

Monsieur Patrick LATOUCHE : La proximité de cette entreprise n'engendre pas de gros frais de déplacements étant à moins d'1 km et moins cher.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : Il y avait encore une question : le stade.

Monsieur Daniel HERLAUD : Je vais lire la question, je pensais même l'avoir retiré mais je l'ai laissé : « Le stade municipal a fait l'objet d'intrusions multiples et répétées, en raison d'un passage facilité par le portail double d'accès fortement endommagé par un enfoncement accidentel. Des cyclos et deux roues motorisés ont ainsi pu circuler sur le site sans difficulté.

- Pourrait-on savoir si le changement de ce portail, à la charge de la compagnie d'assurance tierce, est programmé ?
- La vidéoprotection du site est-elle toujours effective ? »

Madame le Maire : C'est l'entreprise ID VERDE qui gère le terrain.

Monsieur Daniel HERLAUD : Des jeunes viennent jouer au football et je pense que cela continuera toujours, car ce sont des enfants. Tant qu'ils restent à jouer au football, on peut tolérer leur présence, surtout s'ils sont locaux. Cependant, récemment, en raison d'un enfoncement accidentel du portail double d'accès, le passage a été facilité. Je sais que cette situation est identifiée et qu'elle est en cours de résolution, mais ce qui s'est passé, c'est que des cyclistes et des conducteurs de deux-roues motorisées ont pu entrer sur le site sans difficulté.

Monsieur Patrick LATOUCHE : ID VERDE a décidé de ne pas établir de constat et prévoit plutôt de faire appel à une entreprise de son choix pour cela. Ils devraient intervenir prochainement, mais nous attendons encore la confirmation.

Monsieur Daniel HERLAUD : Qu'est-ce qu'ils vont faire ? Une réparation ou un changement ?

Monsieur Patrick LATOUCHE : Je ne sais pas.

Madame le Maire : Ils vont nous faire une proposition et si ça ne nous convient pas, on lui dira de faire appel à son assurance.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : Je souhaite vous donner quelques informations concernant l'église. Vous avez sûrement remarqué qu'il manquait les cadrans de l'horloge. On m'a posé des questions à ce sujet. En réalité, le mécanisme était défectueux en raison du dysfonctionnement du marteau d'une cloche et le mécanisme de l'horloge, ce qui empêchait son bon fonctionnement. Donc, au lieu d'entendre deux sons de cloche distincts, il n'y avait qu'un seul son. Nous avons contacté l'entreprise LEPERS, qui est l'une des 27

entreprises d'horlogerie en France. Ils sont intervenus et ont établi un devis pour la réparation. J'ai insisté pour qu'ils viennent sur place afin de me montrer physiquement quel était le problème. Nous nous sommes donc rendus ensemble à l'église, où ils ont retiré la pièce défectueuse pour la réparer et remplacer le marteau. J'en ai également profité pour leur demander s'ils pouvaient améliorer l'esthétique. C'était possible, donc dès lundi, les cadrans seront réinstallés. De plus, des leds seront ajoutées, ce qui permettra de les voir de loin, même la nuit, grâce à un rétroéclairage. Ainsi, notre clocher sera visible depuis l'entrée de la ville.

Madame le Maire : Je suis ravie. Nous allons également rétablir la fanfare et restaurer le clocher.

Monsieur Daniel HERLAUD : Ça remettra les pendules à l'heure.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : Tout à fait. D'autre part, je souhaiterais évoquer également un autre projet d'ailleurs j'en ai discuté avec Eveline Legrand et Monsieur LEPERS. Nous aimerions également ajouter des cloches. Cela nous permettrait de jouer une petite mélodie lors de l'Angelus, trois fois par jour. Ce type de pratique est assez répandu dans le Nord.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : En ce qui concerne la place et les travaux, nous aurions préféré qu'ils débutent bien avant, mais la procédure s'est avérée beaucoup plus longue que prévue.

Madame le Maire : Absolument, des consultations ont été nécessaires.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : Ainsi, la consultation a été subdivisée en trois parties, au lieu de deux auparavant. La première partie concerne le monument aux morts, la deuxième partie concerne la place, et la troisième partie concerne l'accès à la maison médicale. Nous estimons que les travaux commenceront en décembre, voire peut-être en janvier, pour la première phase, qui prend un peu de retard.

Madame le Maire : La création d'une maison médicale est également une très bonne nouvelle parce que Raphaël avait proposé l'idée lorsque nous avons été sollicités par un groupe de professionnels de la santé. Nous avons accepté. Des réunions entre ces professionnels ont lieu régulièrement pour discuter du projet de la maison médicale. Ce projet serait implanté sur le terrain où a eu lieu la démolition de la salle des fêtes, ce qui tombe à pic. Nous n'avons pas abordé cela lors de la réunion avec la CAPH lundi, mais nous allons en discuter. J'ai été sollicitée pour la signature du contrat local de santé porté par la CAPH, auquel nous adhérons pleinement, car il est en lien avec l'agglomération, la région, et l'agence régionale de santé. Nous étions en quelque sorte des précurseurs même avant la signature de la Charte, grâce à nos élus dynamiques voulant s'impliquer dans cette démarche, conscients de la situation de déficit en matière de soins dans notre région. Nous avons rejoint ce groupe de réflexion et c'est une excellente initiative. C'est une démarche collective, et je peux vous fournir les documents à ce sujet. Les signataires du contrat incluent les collectivités, l'ARS, l'État, ainsi que les acteurs locaux de la santé qui ont lancé le projet. Ils ont défini leurs stratégies et leurs objectifs, donc les choses avancent, pour ainsi dire, à un rythme soutenu.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : Dans le contrat local de santé, il y a aussi l'association des médecins qui participent donc ça laisse à penser que la CAPH va également participer.

Madame le Maire : Monsieur Aymeric ROBIN, Président de la CAPH est signataire du contrat local de santé.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : Les dates précises : la phase de la rénovation de la place est prévue pour avril, tandis que le premier coup de pioche pour la construction de la maison médicale est prévu pour septembre 2024. Les travaux devraient être achevés en septembre 2025.

Monsieur Daniel HERLAUD : Donc là, il y a trois phases tu disais pour la place donc la troisième phase va rester en suspend tout le temps des travaux ?

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : Tout à fait.

Monsieur Daniel HERLAUD : Donc on achève la phase trois avec la maison médicale.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI : C'est ça.

Madame le Maire : Il est vraiment urgent d'établir un contrat local de santé sur notre territoire, CAVM, CAPH, car jusqu'à présent, chaque région dispose du sien, mais il est impératif que nous agissions. En

examinant les comptes rendus, nous avons également reçu une petite information concernant la visite du Sous-Préfet et des autorités pour l'inauguration des trois premiers logements types miniers rénovés, n'est-ce pas, Eveline ? Cela s'inscrit dans le cadre de l'engagement pour le renouveau du bassin minier de la part de l'État. Je tiens à rappeler que nous n'avions pas été retenus, ni sur la cité Thiers ni sur la cité Brunehaut. C'est Fabien ROUSSEL, notre député, sans vouloir faire de politique politicienne, mais c'est tout à son honneur. Je l'ai vu lundi et je suis allée le remercier en personne. Il s'est battu pour obtenir des crédits de l'État afin que nous soyons retenus dans cet engagement pour le renouveau du bassin minier. Et la parole a été tenue. Eveline a beaucoup de travail à ce sujet, en collaboration avec Angela.

Monsieur Daniel HERLAUD : Combien de temps cela va-t-il prendre ? Deux ans ?

Madame Eveline LEGRAND : C'est prévu pour la fin d'année 2025

Madame le Maire : Ensuite, ils s'attaqueront à la cité Thiers, ce qui est très complexe car ce sont des travaux réalisés en milieu occupé. Cependant, la coordination entre les bailleurs et les pilotes sociaux est excellente, ce qui permet une organisation très efficace.

Madame Eveline LEGRAND : Afin de respecter les délais de la durée des travaux, il est indispensable d'obtenir 20 logements vacants qui serviront de logements tiroirs. Ces logements vacants sont rénovés pour permettre aux résidents de déménager temporairement pendant environ trois mois, le temps que leur logement principal soit rénové. Actuellement, le bailleur ne dispose que de quinze logements tiroirs. Afin d'obtenir ce nombre, il a fallu procéder au relogement de quatre familles en demande d'un logement plus adapté à leur situation (suroccupation, problèmes de santé nécessitant un plain-pied, personnes âgées...) en partenariat avec la SIA, les bailleurs, la CAPH et bien évidemment la commune. Les pilotes sociaux désignés par la SIA, interlocuteurs privilégiés auprès des habitants, ont constaté l'attachement de ces derniers auprès de la commune et le refus pour certains de quitter leur logement pour un logement plus adapté (notamment les seniors ayants-droits des houillères nationales). D'autres locataires ont formulé le désir d'obtenir un autre logement uniquement dans la commune afin de ne pas déscolariser leurs enfants. D'autre part, ils sont attachés aux activités associatives et sportives de la commune. Le fait de ne pas disposer des vingt logements vacants nécessaires pour préparer les déménagements retarde le processus, car les entreprises chargées des rénovations ne se déplacent pas pour un seul logement, mais pour plusieurs à la fois. Cela entraîne un retard, mais la finalisation d'un logement témoin a permis de convaincre certains résidents qui avaient initialement refusé les travaux en leur montrant ce à quoi ressembleraient les rénovations.

Madame le Maire : Je tiens à rappeler que la CAPH nous accompagne également, au niveau des services, et cela se fait de manière professionnelle. Nous agissons dans le respect du développement durable et dans le cadre de l'économie circulaire, conformément à ce que nous entendons quotidiennement à la télévision ou à la radio pour préserver notre planète. Nous réutilisons autant que possible ce qui existe déjà, y compris dans les maisons. Par exemple, l'entreprise en charge des travaux m'a expliqué que les escaliers en bois présents dans les maisons de la cité Brunehaut et de la cité Thiers sont d'une qualité irréprochable et qu'il serait difficile de trouver des équivalents aujourd'hui. C'est pourquoi nous restaurons tout à neuf. Tous les matériaux réutilisables sont rénovés, repeints et remis en état.

Madame Eveline LEGRAND : Oui ça n'est pas rien, c'est beaucoup d'humains à cette préparation.

Madame le Maire : Il y a énormément de personnes impliquées, et si nous avons les moyens, nous pourrions embaucher au moins trois ou quatre personnes supplémentaires à temps complet pour gérer tout cela. Cependant, nous faisons avec les ressources dont nous disposons, et je pense que nous pouvons en être fiers. Les élus se débrouillent très bien, tout comme le personnel. Je voudrais également mettre en avant le travail de Patrick, qui, bien qu'il ne fasse pas beaucoup de bruit, est un véritable pilier. Il a été confronté à de nombreux défis lors des travaux dans la rue Adolphe Wagret, mais je pense que nous pouvons être fiers du résultat. Cette rue est devenue magnifique. Je tiens à rappeler qu'à l'époque où

Francis BERKMANS était maire, il avait toujours déclaré : "Tant que je serai maire, je ne ferai pas refaire la rue Adolphe Wagret", car il ne voulait pas que des travaux soient entrepris simplement parce que c'était la rue du maire. Nous avons pris la décision de réaliser ces travaux non pas pour nous faire plaisir, mais parce qu'ils étaient nécessaires. Ce fut un chantier très complexe, impliquant non seulement la commune, mais aussi tous les concessionnaires, tels que Noréade et EDF. Je tiens à féliciter Patrick, ainsi que les maîtres d'œuvre et les assistants à maîtrise d'ouvrage qui ont travaillé sur ce dossier.

Monsieur Patrick LATOUCHE : Petite information pour cette rue-là, parce qu'on s'est rendu compte qu'il y avait des gens qui passaient entre le trottoir et le bac à fleurs avec des voitures notamment.

Madame le Maire : C'est décourageant, c'est le moins que l'on puisse dire. Noréade est au cœur de toutes les conversations également. Nous avons été informés que puisque nous sommes à la CAPH, qui a une délégation de service public avec le syndicat de Noréade pour l'assainissement et l'eau, nous sommes rattachés obligatoirement au prestataire Noréade. Les choses se compliquent naturellement un peu. Toutes les personnes possédant un immeuble à Escautpont ont reçu un document les informant qu'elles seront sollicitées pour ouvrir un compte chez Noréade. Ces documents seront distribués, et chaque maison recevra un dossier complet. Cependant, ils sont en retard car cela leur prend du temps, et nous sommes régulièrement sollicités en mairie pour diverses questions à ce sujet.

Monsieur Daniel HERLAUD : J'ai déjà rassuré plusieurs usagers qui m'ont affirmé n'avoir rien demandé à personne et encore moins vouloir changer de prestataire. Je leur ai expliqué que cela ne changerait rien et que, selon mes souvenirs, cela pourrait même être moins cher. En tant qu'usager, j'avais moi-même appelé Noréade, et ils m'avaient expliqué la raison du retard avec les fichiers. Ce qui préoccupe les gens, c'est de ne rien voir venir et ils craignent d'avoir un gros montant de retard.

Madame le Maire : Je tiens à préciser une fois de plus que c'est une compétence de la CAPH et non de notre commune. Chaque année et au fil des mandats à venir, les communautés d'agglomérations vont récupérer de plus en plus de compétences, ce qui est indépendant de la volonté de la commune. C'est la CAPH qui a délégué ce service à Noréade, un syndicat intercommunal d'une grande envergure.

Monsieur Daniel HERLAUD : Il est difficile de faire comprendre que nous ne sommes pas responsables de la situation et que nous n'avons aucun contrôle sur celle-ci.

Madame le Maire : Nous n'avons plus notre mot à dire à ce sujet, ce n'est plus de notre ressort. Y a-t-il d'autres questions ? Des nouvelles positives à partager ? Mis à part la belle exposition sur les minéraux. Merci à tous pour votre attention. Bon week-end.

Fin de la séance :

Le Maire,  J.LEGRAND	Les secrétaires de séance,  C.ROLY	 N.DELHAYE
---	---	--